



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n °5494 du 22/11/2015

Fermeture des écoles d'enseignement maternel, primaire et secondaire
et des académies, lundi 23 novembre 2015

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
 - libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : Tous Niveaux

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du 22 novembre 2015
- Du au

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Attentats, prévention,
mesures anti-terrorisme

Destinataires de la circulaire

- A Madame la Ministre-Présidente du collège de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement ; - A Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- A Mesdames et Messieurs les Echevins en charge de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement maternel, primaire et fondamental, ordinaire et spécialisé subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directions des établissements d'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé, subventionnés ou organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directions des établissements d'enseignement maternel, primaire et fondamental, ordinaire et spécialisé, subventionnés ou organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux organes de représentation ou de coordination des pouvoirs organisateurs ;
- Aux Administratrices et Administrateurs d'internats ;
- Aux Directions des Centres PMS organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour information :

- Au Service général de l'Inspection
- Aux organisations de représentation des parents d'élèves
- Aux organisations syndicales.

Signataire

Ministre / Administration : Joëlle MILQUET, Vice-présidente, Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance

Personnes de contact

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email

Mesdames, Messieurs,

A la suite de la réunion organisée avec le centre de crise et les représentants des cabinets de l'enseignement obligatoire et supérieur francophone et néerlandophone de cet après-midi et des décisions du Conseil national de sécurité en raison du niveau de la menace, **il a été décidé, par mesure de précaution, de fermer ce lundi 23 novembre l'ensemble des établissements de l'enseignement obligatoire (maternel, primaire et secondaire) ainsi que les académies (enseignement artistique à horaire réduit) situés dans la Région de Bruxelles-Capitale** et ce, sans offre d'accueil pour les élèves.

Nous demandons aux pouvoirs organisateurs de suivre cette recommandation sans hésitation et d'ordonner la fermeture des écoles demain.

Cette mesure a pour objectif, au-delà d'un principe de précaution, de libérer des capacités policières et de permettre aux forces de police de se déployer selon leurs priorités et de préparer, en lien avec les zones de police, les mesures de sécurité à prendre au moment de la réouverture.

Il est demandé aux chefs d'établissement d'être présents dans l'établissement, dès demain, avec le personnel nécessaire à désigner, en vue notamment de préparer les mesures de prévention et de sécurité demandées pour la réouverture des écoles et de préparer leur exécution en équipe. Des informations seront envoyées dans les établissements demain matin et pendant la journée et certaines réunions pourraient avoir lieu avec les directions demain.

Les responsables d'établissement peuvent, si nécessaire, appeler le 0800 20 000 pour de plus amples informations ce jour jusque 20 h et demain lundi, dès 8 h.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

**La Ministre de l'Education, de la Culture
et de l'Enfance**

Joëlle MILQUET